

Tribunal Territorial .

**TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI**

N° 2889 /T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du ..... 19.....

ANNEXE

**OBJET :**  
R.M.P. 3038-3039-  
3043-3049-3137-  
3143-3149.

*fait par M. Grahaert  
N° 58 et 59 / Tribunal du 17-3-38 a 'Gard  
Président (Pat. Arshole)  
Kigali, le 23 décembre 1937.  
942  
30/12/37*

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

En vous transmettant copie des jugements  
ci-énergés rendus à Ruhengeri par le Tribunal Territo-  
rial, j'ai l'honneur de vous prier de veiller à ce que  
les amendes et les D.I. prononcés soient promptement  
payés .

Veillez les récupérer éventuellement à  
charge de la famille des condamnés et m'aviser aussitôt  
des paiements faits .

Le Résident du Ruanda  
M. Simon,

*M. Simon*

Monsieur l'Officier du Ministère Public  
à Ruhengeri .

*Ndegaya 1510 / Ruh  
M. ushura 15011 "*



TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI  
N° 153/T.T.

Ruhengeri le 27 avril 1938

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 1062/T.T.  
du 13 avril 1938

1 ANNEXE formant  
dossier

OBJET :  
R.M.P.3169.-

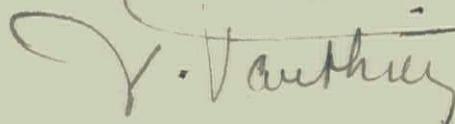
Monsieur le Chef du Parquet,

En réponse à votre lettre émarginée,  
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à ma connaissance, aucun des prévenus de l'affaire émarginée n'ont été ni arrêtés ni incarcérés à Ruhengeri.

Cette affaire et ses prévenus me sont totalement inconnus.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous renvoyer en annexe le dossier en question.

L'O.M.P. D.Vauthier



A Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI  
::: =

TERRITOIRES  
DU  
RUANDA-URUNDI

N° 1062/T.T.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Kigali le 13 avril 1938 .-

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

Réponse au n° .....

du ..... 19 .....

ANNEXE

OBJET :

R.M.P. 3169 .-

*cl'ont jamais de  
incarcérés à la prison de  
Ruhengeri Le Sand. Gen  
J. Ruben*

*27/1/38  
émargé .-  
21/4/38*

J'ai l'honneur de vous envoyer le dossier

émargé .-

Est-il exact que les prévenus en cette af-

faire ont été arrêtés et incarcérés à Ruhengeri ?

Si oui - ou si, libérés, vous pouvez les

réappréhender - ,gardez le dossier : l'affaire se-

rait jugée à Ruhengeri .

Au cas contraire, renvoyez-le moi .-

*Par* Le Chef du Parquet du Ruanda  
M. Simon ,

*R. Simon*

A Monsieur l'Officier du Ministère Public

à RUHENGERRI .-